

Journal de France

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix: Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un an, 18 fr.

Bureaux et Rédaction: Roubaix: 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Carnot, 5

ABONNEMENTS & ANNONCES: A ROUBAIX, aux bureaux du Journal, Grande-Rue, 71. — A TOURCOING, aux bureaux du Journal, rue Carnot, 5. — A BRUXELLES, chez M. Henri LEBLANC, rue de la Station, 1. — A PARIS, chez M. LEBLANC, dans les agences de publicité. — Le Journal de France est en vente dans les principales Librairies et Bibliothèques de France.

LE TEMPS PERDU

Paris, jeudi, 28 novembre 1907. L'emprunt chinois est voté. Il est voté dans les conditions demandées par le gouvernement. Aucune des modifications au projet proposées par la commission du budget n'a prévalu devant la Chambre. Et, dès lors, on peut se poser la question: n'est-elle pas mieux faite de n'en apporter aucune? Incontestablement, puisqu'en fin de compte, les auteurs des divers amendements et la commission du budget elle-même devraient, par raison politique, se rallier au texte du gouvernement. Ainsi la Chambre n'aurait pas perdu douze jours en débats inutiles.

Le parti radical, il est vrai, ne se serait pas livré à une de ses manifestations retentissantes, qui constituent toute sa politique. Le parti radical a un programme, cela est incontestable. Mais ce programme s'affirme autrement que par des manifestations invariablement stériles, et par le fait même de ceux qui s'y livrent, voilà qui est non moins incontestable. Que n'étant pas en majorité à la Chambre, ils ne puissent y faire triompher toutes leurs idées; cela on ne saurait leur en faire le reproche. Mais, qu'après en avoir fait étalage, pour la galerie, ils les remettent prestement dès qu'elles les gênent; voilà qui devrait apprendre aux électeurs à ne plus les prendre au sérieux.

C'est ainsi qu'après avoir esquissé un semblant d'opposition au projet du gouvernement, ils viennent de le voter dans un touchant ensemble. Ils avaient fait annoncer, par toutes les bouches de la presse, bien plus nombreuses que celles de l'antique Renommée, qu'il y avait un point sur lequel ils ne capituleraient pas: la distinction entre les congrégations autorisées et celles qui ne le sont pas. Or, le paragraphe qui contenait cette distinction si laborieusement établie par le jurisconsulte éminent qu'est M. Hubbard, a disparu avec la rapidité d'un passez muscade, sans que M. Hubbard ait même songé à défendre son enfant.

M. Klotz, une autre lumière du parti radical, avait, au nom des principes, défendu un amendement ramenant l'emprunt de 265 à 195 millions; ce même M. Klotz a déclaré aujourd'hui qu'il voterait le chiffre demandé par le gouvernement au nom, cette fois, de la « défense républicaine ». D'où il appert que les principes et la « défense républicaine » ne sont pas d'accord.

M. Gacon, et plusieurs de ses amis radicaux, avaient promis, à leurs électeurs, de ne voter ni emprunts ni impôts nouveaux. Ils votent l'emprunt chinois pour ne pas faire de peine au gouvernement. Chez M. Gacon et ses amis, la fidélité au ministère l'emporte sur la fidélité aux engagements. Ayant ainsi fait de l'opposition pendant onze jours, le douzième les radicaux ont capitulé sur toute la ligne. Sauvé au cours de la discussion, le ministère a retrouvé, pour la bonne bouche, sa fidèle majorité. La Chambre, elle, a perdu son temps. L'extrême gauche n'a pas, d'ailleurs, le monopole des manifestations inutiles. L'extrême droite s'y livre aussi quelquefois: les extrêmes se touchent.

C'est tout ce que je veux dire de la proposition de M. Lasies, qui s'est produite en fin de séance. L'orageux débat qu'elle a soulevé s'est terminé mieux qu'on était en droit de l'espérer, mais M. Lasies n'y est pas resté.

H. SARRAZANAS.

INFORMATIONS

LE DISSIDENT ENTRE MM. LABORI ET REINACH

Paris, 28 novembre. — M. Labori, l'ex-avocat de M. Reinach, a été interviewé ce matin sur les motifs du dissentiment qui a éclaté entre lui et son client. M. Labori n'a pas voulu s'expliquer, tout en avouant que ce qu'on raconte de son attitude actuelle, n'est fait pas étranger à la décision de M. Reinach. On sait que M. Labori, dans une conférence qui a fait du bruit, a glorifié l'armée et les principes de hiérarchie et d'autorité militaires. De plus, dans un article de revue il a déclaré que l'affaire Dreyfus lui semblait toujours parce que la personnalité de l'accusé lui avait toujours été indifférente et que la question était vide.

POURSUITES CONTRE UN JOURNAL

Le ministre de la guerre vient de déposer une plainte contre un journal qui demandait de Valence la Cruche, qui a soulevé des officiers au sujet de faits scandaleux qui se seraient passés, lors des manœuvres locales.

LA CENSURE

La censure, en présence de la résistance de M. Bergeret, a visé hier le manuscrit du Capitaine Bomet, sans exiger de retouche.

LE CONGRÈS DES VINS ET SPIRITUEUX

Paris, 28 novembre. — Dans sa dernière séance, le Congrès du Syndicat national du commerce en gros des vins, spiritueux et liqueurs de France, réuni à Paris, a émis les vœux suivants: 1. Que le degré des boissons hygiéniques reste nul; 2. Que tous les alcools consommés sur le territoire français acquittent d'une façon égale tous les droits au Trésor sans aucune exception, ni réserve; 3. Que les licences soient ramenées à l'ancien tarif.

LA COUR DE HOLLANDE

Une décision de la Haute Cour d'Amsterdam, dément formellement les bruits relatifs à un dis-

LA SANTE D'IBSEN

Copenhague, 28 novembre. — L'état d'Ibsen est décevant. NOUVEAU INCIDENT ENTRE LE MAROC ET L'ESPAGNE

Des faits assez graves risquent de se produire au Maroc. La tribu des Beni-Hadjan, qui se rendait à Tetouan pour porter les cadavres habituels au gouverneur, a profité d'une fantasia pour lancer des pierres contre le consul espagnol qui était au balcon de son palais. Ils ont aussi essayé de saquer le quartier juif.

LE DISCOURS DE M. WALDECK-ROUSSEAU

Le discours de M. Waldeck-Rousseau inspire les réflexions suivantes à la « République », organe de M. Méline: « M. Waldeck-Rousseau a-t-il le droit de dire qu'il a essayé de rallier les progressistes lorsqu'il a mis, à ce ralliement, en toute connaissance de cause, des conditions inacceptables? Quand on sait, d'ailleurs, avec quelle violence le Président du Conseil s'est battu contre les progressistes dans leur département respectif et comment il les excommuniés, ces paroles prennent l'aspect d'une amère ironie. Mais tout le monde est fixé là-dessus ».

LE RAPPORT DU GÉNÉRAL VOYRON

On ne connaît pas encore le nom du coupable; on pourrait bien le trouver, mais y tient-on bien? D'après l'Echo de Paris, le rapport du général Voyron a été entre les mains: 1. Du ministre de la marine; 2. Des membres de son cabinet civil; 3. Du chef d'état-major général.

Le vice-amiral Bienaimé, chef d'état-major général, est au-dessus de tout soupçon; il sait trop bien la valeur du mot: « confidentiel », écrit de la main d'un officier en tête d'un document. Cette simple considération nous permet de conclure d'une façon formelle et impossible à démentir que la fuite s'est produite dans l'entourage immédiat et civil de M. de Lanessan.

LA FRANCO-MAÇONNERIE

Le Grand-Orient décide solennellement, le 5 septembre, de détruire le protectorat français en Extrême-Orient. Le 6 septembre, il reçoit par acclamations, comme 38e honneur, le F. de Lanessan, ministre de la marine, et le félicite de sa fidélité obséquieuse à la Maçonnerie. Deux mois après, se pose la question de l'emprunt; et le F. Hubbard pond son extraordinaire rapport qui n'est que l'amplification de la décision maçonnique du 5 septembre. Les FF. P. Polletan, Viviani et Sembat déposent une motion demandant la publication du rapport Voyron. Or, ce document secret, le F. Sembat le connaît. Qui en est le détenteur? Le 33e honneur de Lanessan.

La conclusion s'impose: c'est le ministre de la marine qui a communiqué à son F. le rapport confidentiel, n'hésitant pas à trahir son devoir de ministre, au profit de ses engagements de maçonn.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi, 28 novembre 1907. SEANCE DU MATIN. La séance est présidée par M. Cochery, vice-président. LA MARINE MARCHANDE. On reprend la discussion du projet sur la Marine marchande. Une motion de M. de Mahy et de M. Chastenet, combattue par la Commission, et par le Gouvernement, tendant à l'ajournement de la discussion de l'article 5 bis, fixant la limite du tonnage donnant droit aux primes après le vote de l'article 5, est repoussée par 392 voix contre 189. On repousse divers amendements proposés par MM. Chastenet, Raspail, Claudinon. La suite de la discussion est renvoyée à lundi matin. La séance est levée à midi 10, et renvoyée à cette après-midi pour la reprise de la discussion de l'emprunt.

SEANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 2 heures 30, sous la présidence de M. Deschanel. M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu de M. Georges Berry, une demande d'interpellation au Gouvernement sur le refus du Conseil administratif de la Cour d'arbitrage à la Haye, d'examiner la requête qui lui a été adressée par les représentants des Républiques Sud-Américaines. D'accord entre le Gouvernement et M. Berry, cette interpellation est jointe à celle de M. Clévis Hugues, à la discussion des Affaires étrangères.

L'EMPRUNT

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet d'emprunt. Le premier paragraphe de l'article 3 est ainsi conçu: « Toutes les indemnités, aussi bien celles des particuliers que celles qui seraient réclamées par les sociétés, ayant la personnalité juridique, en vertu des lois françaises, seront fixées par une commission, etc. ». M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix le dernier paragraphe de l'art. 3, dont M. Massabau demande la suppression; ce paragraphe est ainsi conçu: « A moins d'une autorisation spéciale, aucune somme ne pourra être affectée à des indemnités ne pouvant excéder le montant de sommes déjà encaissées par le Trésor sur les annuités payées par la Chine. »

L'AMENDEMENT BERTHELOT

Sur cet article, il y a un amendement de M. Berthelot, ainsi conçu: « Rédiger ainsi ce paragraphe: Toutes les indemnités qui seront réclamées par des victimes des événements de Chine, seront fixées, etc. ». M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix le dernier paragraphe de l'art. 3, dont M. Massabau demande la suppression; ce paragraphe est ainsi conçu: « A moins d'une autorisation spéciale, aucune somme ne pourra être affectée à des indemnités ne pouvant excéder le montant de sommes déjà encaissées par le Trésor sur les annuités payées par la Chine. »

LA MOTION LASIES

M. LE PRÉSIDENT. — M. Lasies propose la motion suivante: La Chambre, affirmant sa confiance dans les sentiments de générosité, de discipline de l'armée nationale, exprime, aux officiers, sous-officiers et soldats du corps expéditionnaire de Chine, l'expression de sa patriotique reconnaissance. (Vifs applaudissements à droite et au centre. — Hurllements à l'extrême gauche.)

LE VOTE SUR L'ENSEMBLE

L'ensemble du projet de loi est mis aux voix. Après les déclarations des divers membres de la majorité, le résultat ne fait pas de doute; néanmoins, le scrutin présente la physionomie la plus animée. On sent que la Chambre est en proie à une vive excitation. Le Président proclame les chiffres: 213, 648; majorité absolue, 275; pour, 335; contre, 213. L'ensemble est adopté. (Applaudissements ironiques à droite.)

LA MOTION LASIES

M. LE PRÉSIDENT. — M. Lasies propose la motion suivante: La Chambre, affirmant sa confiance dans les sentiments de générosité, de discipline de l'armée nationale, exprime, aux officiers, sous-officiers et soldats du corps expéditionnaire de Chine, l'expression de sa patriotique reconnaissance. (Vifs applaudissements à droite et au centre. — Hurllements à l'extrême gauche.)

LA MOTION AIMOND ET BERSEZ

M. LE PRÉSIDENT. — M. Aimond et Bersez proposent la motion suivante: Le Gouvernement se rallie à la motion de MM. Aimond et Bersez. On vote sur la priorité en faveur de la motion Lasies. Cette priorité est rejetée par 339 voix contre 220.

L'ENSEMBLE DU PROJET

L'ensemble du projet de loi est mis aux voix. M. le Président dit que plusieurs membres demandent à expliquer leur vote.

DECLARATIONS DIVERSES

M. LABRIE. — Je tiens à déclarer que je ne voterai pas l'emprunt, parce que c'est une charge trop lourde imposée aux contribuables. (Très bien, très bien.)

M. KLOTZ. — Un certain nombre de mes amis et moi, nous avons noté, dans la discussion, dégoûtés notre responsabilité financière vis-à-vis de la Chambre et du pays. (Exclamations ironiques.) Par nos amendements et nos votes, nous avons annoncé le projet de loi. (Rires.) Aujourd'hui, les adversaires de la République veulent essayer de profiter de notre dissentiment. (Exclamations ironiques.) Pour substituer, à une politique d'action républicaine, une politique de réaction.

Dans ces conditions, mes amis et moi, nous voterons l'ensemble de la loi. (Applaudissements ironiques à droite et au centre.)

L'AMENDEMENT ALLEMAN

Le 1er paragraphe de l'article 3 est ainsi modifié. En l'absence de M. Lagasse, M. Alleman, sur le 2e paragraphe, développe un amendement du député de Néron, amendement qui tend à faire élire par la Chambre et par le Sénat respectivement les membres sénateurs et députés de la future commission arbitrale et à modifier au profit des parlementaires les chiffres proposés.

L'ensemble est mis aux voix. A la majorité de 328 voix contre 164, sur 492 votants, il n'est pas adopté.

LE PARAGRAPHE 4

M. Massabau demande la suppression du dernier paragraphe de l'article 3. Il résulterait de ce paragraphe que les indemnités ne pourraient être remboursées qu'au fur et à mesure des paiements faits par la Chine.

M. DUMERGUE. — Le paragraphe 4 a été inséré dans le texte, à la suite d'une proposition faite par moi; je résume qu'il a été voté par 328 voix. (Exclamations ironiques.) Le 1er et le 2e paragraphes, ont été votés de la même façon. (Vifs applaudissements à droite.)

M. BERTHELOT. — An nom de mes amis révolutionnaires, je viens déclarer que je considère l'emprunt comme l'admission d'une politique réactionnaire, qui a conduit nos soldats au pillage, et d'une politique de conquêtes et de rapines que je repousse.

M. GUICHET. — Je me sépare, en cette circonstance, de mes amis républicains, parce que je ne puis accepter les conclusions des socialistes qui ont pris part au pillage. (Applaudissements à gauche.)

M. GAUTHIER DE CLAUNY. — La majorité a voté des programmes réactionnaires. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. GAUTHIER DE CLAUNY. — La majorité a voté des programmes réactionnaires. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. CHARLES BOS, au Président. — Vous laissez réouvrir la discussion générale.

M. LE PRÉSIDENT. — L'ensemble du projet de loi est mis aux voix. Après les déclarations des divers membres de la majorité, le résultat ne fait pas de doute; néanmoins, le scrutin présente la physionomie la plus animée. On sent que la Chambre est en proie à une vive excitation. Le Président proclame les chiffres: 213, 648; majorité absolue, 275; pour, 335; contre, 213. L'ensemble est adopté. (Applaudissements ironiques à droite.)

LA MOTION LASIES

M. LE PRÉSIDENT. — M. Lasies propose la motion suivante: La Chambre, affirmant sa confiance dans les sentiments de générosité, de discipline de l'armée nationale, exprime, aux officiers, sous-officiers et soldats du corps expéditionnaire de Chine, l'expression de sa patriotique reconnaissance. (Vifs applaudissements à droite et au centre. — Hurllements à l'extrême gauche.)

LE VOTE SUR L'ENSEMBLE

L'ensemble du projet de loi est mis aux voix. Après les déclarations des divers membres de la majorité, le résultat ne fait pas de doute; néanmoins, le scrutin présente la physionomie la plus animée. On sent que la Chambre est en proie à une vive excitation. Le Président proclame les chiffres: 213, 648; majorité absolue, 275; pour, 335; contre, 213. L'ensemble est adopté. (Applaudissements ironiques à droite.)

LA MOTION LASIES

M. LE PRÉSIDENT. — M. Lasies propose la motion suivante: La Chambre, affirmant sa confiance dans les sentiments de générosité, de discipline de l'armée nationale, exprime, aux officiers, sous-officiers et soldats du corps expéditionnaire de Chine, l'expression de sa patriotique reconnaissance. (Vifs applaudissements à droite et au centre. — Hurllements à l'extrême gauche.)

LE VOTE SUR L'ENSEMBLE

L'ensemble du projet de loi est mis aux voix. Après les déclarations des divers membres de la majorité, le résultat ne fait pas de doute; néanmoins, le scrutin présente la physionomie la plus animée. On sent que la Chambre est en proie à une vive excitation. Le Président proclame les chiffres: 213, 648; majorité absolue, 275; pour, 335; contre, 213. L'ensemble est adopté. (Applaudissements ironiques à droite.)

LA MOTION LASIES

M. LE PRÉSIDENT. — M. Lasies propose la motion suivante: La Chambre, affirmant sa confiance dans les sentiments de générosité, de discipline de l'armée nationale, exprime, aux officiers, sous-officiers et soldats du corps expéditionnaire de Chine, l'expression de sa patriotique reconnaissance. (Vifs applaudissements à droite et au centre. — Hurllements à l'extrême gauche.)

LA MOTION AIMOND ET BERSEZ

M. LE PRÉSIDENT. — M. Aimond et Bersez proposent la motion suivante: Le Gouvernement se rallie à la motion de MM. Aimond et Bersez. On vote sur la priorité en faveur de la motion Lasies. Cette priorité est rejetée par 339 voix contre 220.

L'ENSEMBLE DU PROJET

L'ensemble du projet de loi est mis aux voix. M. le Président dit que plusieurs membres demandent à expliquer leur vote.

DECLARATIONS DIVERSES

M. LABRIE. — Je tiens à déclarer que je ne voterai pas l'emprunt, parce que c'est une charge trop lourde imposée aux contribuables. (Très bien, très bien.)

M. KLOTZ. — Un certain nombre de mes amis et moi, nous avons noté, dans la discussion, dégoûtés notre responsabilité financière vis-à-vis de la Chambre et du pays. (Exclamations ironiques.) Par nos amendements et nos votes, nous avons annoncé le projet de loi. (Rires.) Aujourd'hui, les adversaires de la République veulent essayer de profiter de notre dissentiment. (Exclamations ironiques.) Pour substituer, à une politique d'action républicaine, une politique de réaction.

Dans ces conditions, mes amis et moi, nous voterons l'ensemble de la loi. (Applaudissements ironiques à droite et au centre.)

L'AMENDEMENT ALLEMAN

Le 1er paragraphe de l'article 3 est ainsi modifié. En l'absence de M. Lagasse, M. Alleman, sur le 2e paragraphe, développe un amendement du député de Néron, amendement qui tend à faire élire par la Chambre et par le Sénat respectivement les membres sénateurs et députés de la future commission arbitrale et à modifier au profit des parlementaires les chiffres proposés.

L'ensemble est mis aux voix. A la majorité de 328 voix contre 164, sur 492 votants, il n'est pas adopté.

LE PARAGRAPHE 4

M. Massabau demande la suppression du dernier paragraphe de l'article 3. Il résulterait de ce paragraphe que les indemnités ne pourraient être remboursées qu'au fur et à mesure des paiements faits par la Chine.

M. DUMERGUE. — Le paragraphe 4 a été inséré dans le texte, à la suite d'une proposition faite par moi; je résume qu'il a été voté par 328 voix. (Exclamations ironiques.) Le 1er et le 2e paragraphes, ont été votés de la même façon. (Vifs applaudissements à droite.)

M. BERTHELOT. — An nom de mes amis révolutionnaires, je viens déclarer que je considère l'emprunt comme l'admission d'une politique réactionnaire, qui a conduit nos soldats au pillage, et d'une politique de conquêtes et de rapines que je repousse.

M. GUICHET. — Je me sépare, en cette circonstance, de mes amis républicains, parce que je ne puis accepter les conclusions des socialistes qui ont pris part au pillage. (Applaudissements à gauche.)

M. GAUTHIER DE CLAUNY. — La majorité a voté des programmes réactionnaires. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. GAUTHIER DE CLAUNY. — La majorité a voté des programmes réactionnaires. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. CHARLES BOS, au Président. — Vous laissez réouvrir la discussion générale.

M. LE PRÉSIDENT. — L'ensemble du projet de loi est mis aux voix. Après les déclarations des divers membres de la majorité, le résultat ne fait pas de doute; néanmoins, le scrutin présente la physionomie la plus animée. On sent que la Chambre est en proie à une vive excitation. Le Président proclame les chiffres: 213, 648; majorité absolue, 275; pour, 335; contre, 213. L'ensemble est adopté. (Applaudissements ironiques à droite.)

LA MOTION LASIES

M. LE PRÉSIDENT. — M. Lasies propose la motion suivante: La Chambre, affirmant sa confiance dans les sentiments de générosité, de discipline de l'armée nationale, exprime, aux officiers, sous-officiers et soldats du corps expéditionnaire de Chine, l'expression de sa patriotique reconnaissance. (Vifs applaudissements à droite et au centre. — Hurllements à l'extrême gauche.)

LE VOTE SUR L'ENSEMBLE

L'ensemble du projet de loi est mis aux voix. Après les déclarations des divers membres de la majorité, le résultat ne fait pas de doute; néanmoins, le scrutin présente la physionomie la plus animée. On sent que la Chambre est en proie à une vive excitation. Le Président proclame les chiffres: 213, 648; majorité absolue, 275; pour, 335; contre, 213. L'ensemble est adopté. (Applaudissements ironiques à droite.)

LA MOTION LASIES

M. LE PRÉSIDENT. — M. Lasies propose la motion suivante: La Chambre, affirmant sa confiance dans les sentiments de générosité, de discipline de l'armée nationale, exprime, aux officiers, sous-officiers et soldats du corps expéditionnaire de Chine, l'expression de sa patriotique reconnaissance. (Vifs applaudissements à droite et au centre. — Hurllements à l'extrême gauche.)

LE VOTE SUR L'ENSEMBLE

L'ensemble du projet de loi est mis aux voix. Après les déclarations des divers membres de la majorité, le résultat ne fait pas de doute; néanmoins, le scrutin présente la physionomie la plus animée. On sent que la Chambre est en proie à une vive excitation. Le Président proclame les chiffres: 213, 648; majorité absolue, 275; pour, 335; contre, 213. L'ensemble est adopté. (Applaudissements ironiques à droite.)

LA MOTION LASIES

M. LE PRÉSIDENT. — M. Lasies propose la motion suivante: La Chambre, affirmant sa confiance dans les sentiments de générosité, de discipline de l'armée nationale, exprime, aux officiers, sous-officiers et soldats du corps expéditionnaire de Chine, l'expression de sa patriotique reconnaissance. (Vifs applaudissements à droite et au centre. — Hurllements à l'extrême gauche.)

LA MOTION AIMOND ET BERSEZ

M. LE PRÉSIDENT. — M. Aimond et Bersez proposent la motion suivante: Le Gouvernement se rallie à la motion de MM. Aimond et Bersez. On vote sur la priorité en faveur de la motion Lasies. Cette priorité est rejetée par 339 voix contre 220.

L'ENSEMBLE DU PROJET

L'ensemble du projet de loi est mis aux voix. M. le Président dit que plusieurs membres demandent à expliquer leur vote.

DECLARATIONS DIVERSES

M. LABRIE. — Je tiens à déclarer que je ne voterai pas l'emprunt, parce que c'est une charge trop lourde imposée aux contribuables. (Très bien, très bien.)

M. KLOTZ. — Un certain nombre de mes amis et moi, nous avons noté, dans la discussion, dégoûtés notre responsabilité financière vis-à-vis de la Chambre et du pays. (Exclamations ironiques.) Par nos amendements et nos votes, nous avons annoncé le projet de loi. (Rires.) Aujourd'hui, les adversaires de la République veulent essayer de profiter de notre dissentiment. (Exclamations ironiques.) Pour substituer, à une politique d'action républicaine, une politique de réaction.

Dans ces conditions, mes amis et moi, nous voterons l'ensemble de la loi. (Applaudissements ironiques à droite et au centre.)

L'AMENDEMENT ALLEMAN

Le 1er paragraphe de l'article 3 est ainsi modifié. En l'absence de M. Lagasse, M. Alleman, sur le 2e paragraphe, développe un amendement du député de Néron, amendement qui tend à faire élire par la Chambre et par le Sénat respectivement les membres sénateurs et députés de la future commission arbitrale et à modifier au profit des parlementaires les chiffres proposés.

L'ensemble est mis aux voix. A la majorité de 328 voix contre 164, sur 492 votants, il n'est pas adopté.

LE PARAGRAPHE 4

M. Massabau demande la suppression du dernier paragraphe de l'article 3. Il résulterait de ce paragraphe que les indemnités ne pourraient être remboursées qu'au fur et à mesure des paiements faits par la Chine.

M. DUMERGUE. — Le paragraphe 4 a été inséré dans le texte, à la suite d'une proposition faite par moi; je résume qu'il a été voté par 328 voix. (Exclamations ironiques.) Le 1er et le 2e paragraphes, ont été votés de la même façon. (Vifs applaudissements à droite.)

M. BERTHELOT. — An nom de mes amis révolutionnaires, je viens déclarer que je considère l'emprunt comme l'admission d'une politique réactionnaire, qui a conduit nos soldats au pillage, et d'une politique de conquêtes et de rapines que je repousse.

M. GUICHET. — Je me sépare, en cette circonstance, de mes amis républicains, parce que je ne puis accepter les conclusions des socialistes qui ont pris part au pillage. (Applaudissements à gauche.)

M. GAUTHIER DE CLAUNY. — La majorité a voté des programmes réactionnaires. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. GAUTHIER DE CLAUNY. — La majorité a voté des programmes réactionnaires. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. CHARLES BOS, au Président. — Vous laissez réouvrir la discussion générale.

M. LE PRÉSIDENT. — L'ensemble du projet de loi est mis aux voix. Après les déclarations des divers membres de la majorité, le résultat ne fait pas de doute; néanmoins, le scrutin présente la physionomie la plus animée. On sent que la Chambre est en proie à une vive excitation. Le Président proclame les chiffres: 213, 648; majorité absolue, 275; pour, 335; contre, 213. L'ensemble est adopté. (Applaudissements ironiques à droite.)

LA MOTION LASIES

M. LE PRÉSIDENT. — M. Lasies propose la motion suivante: La Chambre, affirmant sa confiance dans les sentiments de générosité, de discipline de l'armée nationale, exprime, aux officiers, sous-officiers et soldats du corps expéditionnaire de Chine, l'expression de sa patriotique reconnaissance. (Vifs applaudissements à droite et au centre. — Hurllements à l'extrême gauche.)

LE VOTE SUR L'ENSEMBLE

L'ensemble du projet de loi est mis aux voix. Après les déclarations des divers membres de la majorité, le résultat ne fait pas de doute; néanmoins, le scrutin présente la physionomie la plus animée. On sent que la Chambre est en proie à une vive excitation. Le Président proclame les chiffres: 213, 648; majorité absolue, 275; pour, 335; contre, 213. L'ensemble est adopté. (Applaudissements ironiques à droite.)

LA MOTION LASIES

M. LE PRÉSIDENT. — M. Lasies propose la motion suivante: La Chambre, affirmant sa confiance dans les sentiments de générosité, de discipline de l'armée nationale, exprime, aux officiers, sous-officiers et soldats du corps expéditionnaire de Chine, l'expression de sa patriotique reconnaissance. (Vifs applaudissements à droite et au centre. — Hurllements à l'extrême gauche.)

LE VOTE SUR L'ENSEMBLE

L'ensemble du projet de loi est mis aux voix. Après les déclarations des divers membres de la majorité, le résultat ne fait pas de doute; néanmoins, le scrutin présente la physionomie la plus animée. On sent que la Chambre est en proie à une vive excitation. Le Président proclame les chiffres: 213, 648; majorité absolue, 275; pour, 335; contre, 213. L'ensemble est adopté. (Applaudissements ironiques à droite.)

LA MOTION LASIES

M. LE PRÉSIDENT. — M. Lasies propose la motion suivante: La Chambre, affirmant sa confiance dans les sentiments de générosité, de discipline de l'armée nationale, exprime, aux officiers, sous-officiers et soldats du corps expéditionnaire de Chine, l'expression de sa patriotique reconnaissance. (Vifs applaudissements à droite et au centre. — Hurllements à l'extrême gauche.)

LA MOTION AIMOND ET BERSEZ

M. LE PRÉSIDENT. — M. Aimond et Bersez proposent la motion suivante: Le Gouvernement se rallie à la motion de MM. Aimond et